



**PROCES-VERBAL
BUREAU DU 30 Mars 2009 à 21h
Salle du Conseil à Lodève**

L'an deux mille neuf, le 30 mars

Le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à salle du Conseil de la Mairie de Lodève sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Jean TRINQUIER, Hadj MADANI, Daniel GUIBAL, Lionel MICOLA, Joseph FABRE, Yves JOURDAN, Jean Luc REQUI, José POZO, Yves BAILLEUX MOREAU, Lucienne DA SILVA, Valérie ROUVEIROL, Jean Noël MALAN, Joël CROUZET

Absents excusés : Frédéric ROIG, Anne Marie FABRE, Colette MEINARD, Jean-Marc GONTARD
Jean-Paul PAILHOUX représenté par J.CROUZET

Absents : Joëlle GOUDAL

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et le quorum étant atteint, ouvre la séance. Elle propose de commencer l'ordre du jour par la fin de manière à avoir tout le temps nécessaire ensuite pour la préparation des budgets primitifs.

I – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Madame la Présidente propose pour approbation les PV des bureaux :

- du 2 décembre 2008
- du 16 décembre 2008
- du 6 janvier 2009

Adoptés à l'unanimité

II – ZAC LA MERIDIENNE – CHOIX DU MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Madame la Présidente fait part du travail de la Commission d'appel d'Offres réunie le 24 mars dernier afin d'ouvrir les candidatures pour le maître d'ouvrage délégué pour la conduite des études préalables du dossier de création de ZAC en vue de l'extension du Parc d'Activités Economiques « La Méridienne » sur la commune du Bosc.

La société retenue est Hérault Aménagement par rapport à la clarté de sa méthodologie.

Adopté à l'unanimité

III – SAISONS DU LODÉVOIS LARZAC 2009 – DEMANDE DE SUBVENTIONS LEADER

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes du Lodévois & Larzac souhaite organiser plusieurs manifestations culturelles sur son territoire dans le cadre des Saisons du Lodévois Larzac.

Pour la programmation 2009, il convient de solliciter les subventions suivant le projet de plan de financement décrit ci dessous :

DEPENSES			RECETTES		
Postes	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Actions Saisons	84 747,00 €	100%	Leader	44 000,00 €	52
			CG -Leader	16 000,00 €	19
			PARTS FINANCEURS	60 000,00 €	71%
			PARTS CCL&L	24 747,00 €	29%
TOTAL	84 747,00 €	100%	TOTAL	84 747,00 €	100%

IV – QUESTIONS DIVERSES

1) Etude urbaine et de circulation

Madame la Présidente rappelle le programme d'étude urbaine et de circulation.

L'étude de définition urbaine porte sur une prospective sur la quasi totalité du territoire communal de Lodève avec une approche macro économique des projets. Elle a un double objectif :

✓ d'identifier et localiser les zones d'extension urbaine dans une logique de greffe avec le tissu ancien

✓ de proposer des initiatives de ré-investissement urbain.

L'étude de circulation et de stationnement permet une analyse de la situation actuelle en centre ancien et définir une stratégie globale et cohérente en matière de circulation.

Les actions sont estimés à 90 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

CG34 :	30 000 €
Région LR :	30 000 €
CCL&L :	30 000 €

Adopté à l'unanimité

2) Animation de la Filière Décoration, action du Pôle des métiers d'art subventionnable par le FSE

Madame la Présidente rappelle au Bureau les principales actions du Pôle des métiers d'art qui participe activement au développement du Lodévois :

- ✓ Organisation du salon des artisans créateurs
- ✓ Création et animations de vitrines de la galerie d'Horizon Intérieurs
- ✓ Mise en place d'un programme de formation à destination des artisans d'art
- ✓ Aide aux artisans dans leur politique de salons professionnels

Elle précise qu'une partie de ces actions, notamment l'organisation des vitrines et des actions de formations des artisans, peuvent être financées par des fonds européens au même titre que l'année 2008.

Elle propose au bureau d'adopter un nouveau plan de financement intégrant ces modifications qui se décompose comme suit :

Organismes	Montant en € TTC	% de l'opération
EUROPE (FSE) Vitrines et formation	47 744	50%
CONSEIL REGIONAL	10 500	11%
CONSEIL GENERAL	10 500	11%
CNASEA	5 072	5%
Communauté de Communes Lodévois & Larzac (autofinancement)	21 672	23%
TOTAL	95 488	100%

V – Préparation des Budgets Primitifs

Jean TRINQUIER, 1er Vice-Président chargé des Finances présente la structure des budgets. Outre le budget principal, il sera établi quatre budgets annexes :

- Culture : musée, grande expo, voix de la Méditerranée,
- Tourisme : fonctionnement Offices de Tourisme, camping,
- ZAE : ZAE Les Rocailles, ZAE Les Arques, Pépinière d'entreprises,
- Technoparc (avant transmission en cours d'exercice au Syndicat Mixte).

Le budget principal s'équilibre à 9 066 809 ,35 €. Les dépenses et les recettes sont examinées chapitre par chapitre.

Il est donné le détail des cotisations aux différents syndicats mixtes. Le total est très lourd.

Une discussion s'engage autour de l'activité économique de la Maison des Entreprises et du Pays qui va reprendre l'activité. Les Communautés de Communes du Clermontais et de la Moyenne Vallée de l'Hérault se servaient très peu de la MDE. Annick Ferry viendra à mi-temps par convention, nous aider au service économique.

Il est précisé que les charges de personnel seront re-facturées par le budget principal sur les différents budgets annexes.

Les Investissements s'équilibrent à 6 259 509,93 €. La partie concernant les immo corporelles est très importante et s'élève à 4 554 551,55 €.

Les différents budgets annexes sont détaillés.

Concernant l'extension du musée, rien n'est encore chiffré. Le montant est prévisionnel et correspond aux études. Toutefois la mise aux normes du musée est impérative. Il est décidé de diviser l'action par 2 et de remettre la somme correspondante en réserve.

Le déficit des budgets annexes est pris en charge par le budget principal.

Concernant la TEOM, différentes propositions sont faites par rapport aux taux. Il est proposé, outre le taux par zone, un taux unique pour la Communauté.

Le système actuel est très injuste pour certaines communes.

La collecte des encombrants coûte très cher à Lodève (248 711 €).

Il convient ce soir de choisir quel taux on va mettre en application pour la taxe d'ordure ménagère.

Le taux unique calculé est de 17,97 % ce qui fait un montant de 139,24 € par habitant. Le calcul d'un taux unique pour toute la Communauté comprenant le plateau Nicollin est de 17,92 % soit une participation par habitant de 138,68 €.

Afin de réguler l'augmentation des taux des villages, il est proposé de faire un lissage sur plusieurs années.

Après discussion, à la majorité, il est décidé d'appliquer le taux unique avec un lissage sur 5 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Les membres du bureau